

**Joël GIRAUD**

Député des Hautes-Alpes  
Rapporteur Général de la Commission des Finances  
Président de la Commission Permanente  
Du Conseil National de la Montagne  
10, avenue de Vallouise  
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE  
Tél. : 04.92.21.33.81  
Courriel : [contact@joelgirauddepute.fr](mailto:contact@joelgirauddepute.fr)

**Monsieur Bernard BEIGNIER**  
Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille  
Place Lucien Paye  
13621 AIX-EN-PROVENCE

Réf. : JT/13/05/2019

Objet : fermeture classe 3<sup>e</sup> collège des Giraudes

Paris, le 13 mai 2019



**Monsieur le Recteur d'Académie,**

Par courrier du 9 avril vous avez bien voulu répondre avec diligence à mon courrier du 22 mars concernant la fermeture projetée d'une classe de 3<sup>e</sup> au collège des Giraudes à L'Argentière-La Bessée et je vous en remercie.

Vous y rapportez que la prévision par le rectorat de 54 élèves en 3<sup>ème</sup> pour la rentrée prochaine vous conduit à retenir 2 divisions sur ce niveau, prévision que vous fondez sur le constat lors des 3 rentrées précédentes qu'entre 3 et 5 élèves de 4<sup>ème</sup> quittent le collège au moment de l'entrée en 3<sup>ème</sup>. La communauté scolaire considère quant à elle que les 58 élèves actuellement en 4<sup>ème</sup> se retrouveront tous en 3<sup>ème</sup> l'an prochain, justifiant le maintien de 3 classes de 3<sup>ème</sup>. Selon votre projection, il y aura 27 élèves par classe de 3<sup>e</sup>, 29 si tous les élèves de 4<sup>e</sup> intègrent la 3<sup>e</sup>, contre une moyenne nationale de 24,8 élèves par classe dans le secondaire.

Vous précisez que, dans le cadre de l'autonomie reconnue à l'EPL, c'est le Conseil d'administration qui devra choisir entre mettre en place 12 divisions, dont 3 pour la classe de 3<sup>ème</sup>, avec 18h d'enseignement d'accompagnement et de différenciation pédagogique et au détriment des moyens consacrés aux options, au lieu des 44h qu'une structure à 11 divisions autoriserait.

Vous confirmez ainsi la baisse de près de 30h de la dotation horaire du collège pour la rentrée 2019 basée sur la perte hypothétique de quelques élèves.

Au moment où une grande partie des français s'élève notamment contre les inégalités territoriales et demandent plus et mieux de service public, cette fermeture de classe est vécue comme un nouveau coup porté à l'hyper-ruralité et ne peut qu'avoir des conséquences très défavorables. Vous déplorez hélas vous-même la répétition des actes d'incivilité et de violence dans l'établissement qui ont provoqué 5 exclusions dont 2 définitives, vous ayant conduit à solliciter l'appui d'un membre des corps d'inspection pour soutenir l'action du principal afin de rétablir un climat serein dans la vie du collège. Plusieurs élèves actuellement en 4<sup>ème</sup> connaissent des difficultés, que la réduction du nombre d'heures d'accompagnement quand ils seront en 3<sup>ème</sup> n'aidera pas.

Au moment où le Président annonce plus aucune fermeture d'école d'ici la fin du quinquennat, s'adressant au premier chef à la ruralité qui a à connaître majoritairement le problème des fermetures de classes, la priorité accordée au primaire (dédoublage des classes de CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaires, étendu à la grande section maternelle dans les quartiers défavorisés à partir de 2020, plafonnement à vingt-quatre élèves dans toutes les classes de la grande section de maternelle au CE1, partout sur le territoire et pas seulement en « ZEP », entre les rentrées 2020 et 2022 avec la création d'au moins 2000 postes par an selon le ministère) ne saurait se faire au détriment de la qualité de l'enseignement dans le secondaire notamment dans les zones rurales.

La baisse d'heures projetée correspondant à une classe sont autant d'heures retirées sur les postes, soit l'équivalent d'1 poste 1/2, entraînant que certains enseignants seront nommés sur trois établissements différents (par exemple en arts plastiques et italien), des compléments de service disparaîtront et des postes seront fragilisés. La communauté éducative conteste largement la gestion par les heures supplémentaires annuelles (HSA), alors que de nombreux personnels sont en sous-service, certains devant enseigner dans d'autres établissements pour constituer leur socle horaire de base. Beaucoup entendent refuser à la rentrée prochaine les heures supplémentaires qu'ils n'estimeront pas avoir lieu d'être.

Par ailleurs, 75 élèves sont attendus en 4<sup>ème</sup> pour la rentrée 2019/2020, impliquant la réouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe de 3<sup>ème</sup> en 2020, avec l'instabilité que cela induit vis-à-vis de la continuité pédagogique et des professeurs qui auront dû enseigner dans d'autres établissements.

Aussi, je vous réitère ma demande de bien vouloir reconsidérer toute alternative possible à cette réduction de moyens, voire de surseoir à celle-ci pour cette année du fait que cette baisse n'impacte que la rentrée prochaine, les effectifs estimatifs des rentrées suivantes remontants aux effectifs de 2018 voir antérieurs.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Recteur d'Académie**, l'expression de mes respectueuses salutations.

J'espère que ces éléments  
complémentaires sauront  
vous convaincre  
Bonne nuit à vous



Joël GIRAUD